



VILLE DE NICE

PREFECTURE

AR du 26 mars 2021

006-210600888-20210325-25107\_1-DE

*Budget primitif 2021*



VILLE DE NICE

*Séance du conseil municipal du 25 mars 2021*

**RAPPORT DE PRESENTATION  
DU BUDGET PRIMITIF 2021**



---

---

## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Le budget principal .....</b>	<b>4</b>
<b>I. La section de fonctionnement.....</b>	<b>4</b>
1. Les recettes de fonctionnement .....	4
2. Les dépenses de fonctionnement .....	14
<b>II. La section d'investissement .....</b>	<b>19</b>
1. Les dépenses d'investissement .....	19
2. Les recettes d'investissement .....	28
<b>III. Les politiques publiques mises en œuvre par la ville.....</b>	<b>30</b>
1. Les interventions sociales et la santé.....	30
2. La sécurité et la salubrité publiques.....	32
3. L'aménagement, les services urbains et l'environnement .....	33
4. La vie culturelle .....	35
5. L'éducation .....	37
6. La famille .....	38
7. Le sport et la jeunesse.....	39
8. Le logement.....	40
9. Les actions événementielles et touristiques .....	41
10. Les services généraux de l'administration .....	42
<b>Les budgets annexes .....</b>	<b>43</b>
Le budget annexe de l'Opéra .....	43
Le budget annexe de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaïa .....	45
Le budget annexe de la Régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice.....	46



---

## Introduction

Le budget 2021 est profondément marqué par la crise sanitaire que traverse notre pays. Alors que celle-ci a déjà coûté plus de 43 millions d'euros à la ville de Nice en 2020, les dernières prévisions évaluent son impact à plus de 21 millions pour 2021 avec de nombreuses pertes de recettes fiscales et tarifaires mais également un maintien des actions engagées pour faire face à la crise :

- Soutien exceptionnel en faveur des plus démunis avec une forte hausse de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui s'établira à 19 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2018,
- Prolongation des mesures d'exonérations de droits de terrasse en faveur du commerce de proximité (2 millions d'euros),
- Acquisition de matériel sanitaire et distribution de masques FFP2 au personnel soignant (1,5 million d'euros)<sup>1</sup>,
- Poursuite des opérations de vaccination de la population (1,3 million d'euros).

En matière d'investissement, et comme en 2020, la ville de Nice mobilisera l'intégralité de ses marges de manœuvre pour s'inscrire pleinement dans la relance de son économie. Ses dépenses seront ainsi portées à 90 millions d'euros dont trois priorités :

- **11,4 millions seront consacrés à la sécurité** avec la poursuite du projet de création d'un Hôtel des polices mutualisé sur le site de l'ancien hôpital Saint-Roch et le déploiement de nouvelles bornes d'appel d'urgence notamment, alors que le plan de recrutement de 80 nouveaux policiers municipaux sera engagé avec l'embauche, dès 2021, de 20 policiers municipaux supplémentaires,
- **8,4 millions d'euros** seront fléchés **en faveur du développement durable** et de la qualité de vie des Niçois avec le démarrage de l'opération de prolongement de la promenade du Paillon, la création du parc de Saint-Jean d'Angély, la végétalisation des cours d'école ou encore l'aménagement des trames vertes du centre-ville,
- **10,8 millions d'euros** seront **consacrés à la culture** (soit un triplement du budget alloué au cours des dernières années) avec la transformation de l'ensemble Saint-François en pôle consacré au théâtre, l'engagement du plan de rénovation des musées, l'aménagement du 109 comme *Tiers lieu* et la modernisation des Studios de la Victorine.

L'ensemble de ces politiques sera engagé en lien avec un maintien à l'identique des taux de fiscalité, une stabilisation de l'encours de dette et la poursuite des efforts engagés au cours des dernières années sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

---

<sup>1</sup> Les achats de matériel sanitaire sont réalisés par un service mutualisé avec la Métropole. Sur les deux collectivités, le coût total est estimé à environ 3 millions d'euros.



## Le budget principal

### I. La section de fonctionnement

#### 1. Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2021, elles s'établissent à 559,8 millions d'euros (en intégrant le résultat libre d'affectation dégagé à la clôture de l'exercice 2020, soit 21,9 millions d'euros).

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Résultat de fonctionnement reporté	21,9	4%
Atténuations de produits	2,7	0,5%
Produits des services et du domaine	41,9	7,5%
Impôts et taxes	374,8	67%
Concours financiers de l'Etat	79,0	14%
Participations et subventions	25,0	4,5%
Autres produits de gestion courante	13,1	2,3%
Produits financiers	0,6	0,1%
Produits exceptionnels	0,8	0,1%
<b>Total</b>	<b>559,8</b>	<b>100%</b>

#### 1.1. Les impôts et taxes

Les **impôts directs locaux** représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville. Leur structure est profondément modifiée sous l'effet des réformes fiscales en cours. Pour 2021, ils se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Taxe foncière sur les propriétés bâties	261,5	86%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	26,2	9%
Taxe d'habitation majorée sur les résidences secondaires	14,1	5%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,4	<1%
<b>Total</b>	<b>302,2</b>	<b>100%</b>

**La politique fiscale de la ville pour 2021 :**

La ville de Nice souhaitant maintenir sa politique de modération fiscale, elle appliquera en 2021 des taux inchangés par rapport à 2020.

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert à la ville de la part départementale de taxe foncière, le taux de taxe foncière sera égal en 2021 à la somme des taux communaux et départementaux appliqués en 2020, soit 19 % + 10,62 % = 29,62 %.

Pour rappel, la ville de Nice avait diminué le taux de sa taxe foncière sur les propriétés bâties de 18 % entre 2018 et 2020, celui-ci ayant été ramené de 23,12 % à 19 %.

A compter de l'exercice 2020, la ville de Nice avait également instauré un abattement taxe foncière de 5 % en faveur des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> non intégrés à un ensemble commercial. Cette mesure a permis de diminuer la fiscalité communale des commerces de proximité de 1,2 million d'euros par an. Cette mesure est reconduite en 2021.

Concernant la taxe d'habitation, celle-ci a été supprimée pour 80 % des foyers à partir de 2020. Pour les 20 % de ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022, jusqu'à la suppression définitive en 2023. Les contribuables qui restent redevables de cette taxe jusqu'en 2023 continueront à bénéficier de la politique de modération fiscale mise en œuvre au cours des années passées puisque le taux de taxe d'habitation de la ville de Nice était le second taux le moins élevé des grandes villes de France (hors Paris).

Enfin, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties sera reconduit à l'identique à 32,29 % après avoir été diminué en 2020 (35,56 % en 2019).

**L'impact de la suppression de la taxe d'habitation :**

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour une majorité des foyers niçois et les allocations compensatrices de taxe d'habitation allouées par l'Etat disparaissent.

Poste (en millions d'euros)	Montant à compenser
Taxe d'habitation sur les résidences principales	117,5
Allocations compensatrices	18,7
Moyenne des rôles supplémentaires	1,5
<b>Total</b>	<b>137,6</b>



La ville perçoit, en lieu et place, l'ex-part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 69,5 millions d'euros (bases 2020). Elle se situe en situation de « sous-compensation » au sens de la loi de finances pour 2020.

Un coefficient de correction est donc appliqué au produit permettant une compensation intégrale sur la base des réalisations 2020. Au niveau national, cette compensation est financée par les communes en situation de « surcompensation » ainsi que par un abondement de l'Etat pour le solde résiduel.

### L'impact de la diminution des impôts de production :

La loi de finances pour 2021 intègre une division par deux des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels. Le gain pour les entreprises industrielles implantées à Nice est évalué à 4,2 millions d'euros, dont 3,4 millions d'euros correspondant à la part communale de taxe foncière.

La ville est intégralement compensée de cette décision au moyen d'une nouvelle allocation compensatrice.

### Les autres impôts et taxes :

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Droits de mutation à titre onéreux	32,0	44%
Attribution de compensation	22,9	32%
Taxe sur l'électricité	7,5	10%
Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos	4,5	6%
Dotation de solidarité métropolitaine	3,0	4%
Autres	2,6	4%
<b>Total</b>	<b>72,7</b>	<b>100%</b>

Les droits de mutation à titre onéreux sont attendus à 32 millions d'euros pour 2021, un montant équivalent aux réalisations constatées en 2020 et la taxe sur la consommation finale d'électricité est évaluée à 7,5 millions d'euros.

Compte-tenu de la fermeture des établissements de jeux, le prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos est estimé à 4,5 millions d'euros, très en deçà des 7,1 millions d'euros constatés en 2019.

À la suite de l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 29 novembre 2019 relatif au transfert des compétences « Promotion du tourisme » et « Concession de la distribution d'électricité et de gaz », l'attribution de compensation versée par la Métropole à la ville de Nice a été mise à jour à 22,9 millions d'euros contre 22,6 précédemment.



Le montant de la dotation de solidarité métropolitaine est inchangé à 3 millions d'euros.

Les autres impôts et taxes estimés à 2,7 millions d'euros sont composés des droits de place et droits de stationnement, de la taxe locale sur la publicité extérieure, de la taxe sur les pylônes, des impôts sur les jeux de cercle et de l'impôt sur les spectacles.

## 1.2. Les concours financiers de l'Etat

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
DGF - Dotation forfaitaire	67,2	81%
Allocations compensatrices de fiscalité	4,1	5%
Dotation globale de décentralisation	3,6	4,5%
DNP - Dotation nationale de péréquation	3,2	4%
Fonds de compensation de la TVA	0,5	1%
Autres concours financiers	0,4	<1%
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>

### La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

La DGF constitue le principal concours financier perçu par la ville de Nice. Celle-ci avait été considérablement réduite sous le quinquennat précédent, et la DGF versée à la ville amputée d'un tiers.

Au niveau national, la loi de finances pour 2021 a reconduit le principe d'une stabilisation de l'enveloppe de DGF. Néanmoins, certaines composantes de la DGF progressent, en particulier celles liées à la péréquation alors que d'autres sont donc diminuées du fait de l'application d'écritements.

Malgré la progression de l'enveloppe nationale consacrée à la péréquation, la dotation nationale de péréquation versée à la ville de Nice est estimée à un montant stable. L'augmentation de l'enveloppe bénéficiera principalement aux communes des départements et collectivités d'outre-mer et aux communes de moins de 10 000 habitants.

En ce qui concerne la dotation forfaitaire de la DGF, son montant devrait diminuer de 0,7 million d'euros car elle figure en effet parmi les composantes écrêtées.



---

---

**Les allocations compensatrices de fiscalité :**

Celles-ci ont vocation à compenser les pertes de produits fiscaux engendrées par les décisions prises au niveau national. Du fait des réformes fiscales prenant leurs effets en 2021, la composition et le montant des allocations compensatrices de fiscalité versées à la ville évoluent fortement en 2021.

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la ville ne perçoit plus d'allocations compensatrices liées à la taxe d'habitation, qui représentaient 18,7 millions d'euros en 2020. Toutefois, cette perte est prise en compte dans les mécanismes de réallocation des ressources et donc intégralement compensée en 2021.

Les allocations compensatrices de taxe foncière précédemment versées, soit 0,7 million d'euros en 2020, seront portées à 4,1 millions d'euros afin de tenir compte de la baisse des impôts de production décidée en loi de finances pour 2021 (division par deux de la base foncière des établissements industriels).

**Les autres concours financiers de l'Etat :**

Ils comprennent la dotation générale de décentralisation hygiène pour un montant inchangé de 3,6 millions d'euros, le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments publics pour 0,5 million d'euros ainsi que diverses dotations pour 0,4 million d'euros.



### 1.3. Les produits des services et du domaine

Le montant des produits des services et du domaine est fortement impacté par la crise sanitaire, du fait de la fermeture de certains équipements et des décisions municipales visant à soutenir le pouvoir d'achat et le commerce.

En 2021, ces recettes sont estimées à 41,9 millions d'euros soit un montant supérieur aux réalisations de 2020 (29,7 millions d'euros) mais toujours très loin des 49,6 millions d'euros constatés au compte administratif 2019.

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Stationnement sur voirie	6,3	15,0%
Occupations du domaine public	6	14%
Administration funéraire	1	2%
Autres recettes	1,8	4,0%
<b>Produits du domaine</b>	<b>15,1</b>	<b>35%</b>
Restauration scolaire	8,6	21%
Conservatoire	0,3	1%
Musées	0,6	1%
Ecole d'Arts Plastiques	0,2	1%
Autres équipements culturels	0,3	<1%
Centre AnimaNice	1	2%
Equipements sportifs	2	5%
Accueils loisirs	2,1	5%
Petite enfance	4,9	12%
Garderies	2,3	6%
Parc Phoenix	0,9	2%
Autres produits des services	1,3	3%
<b>Produits des services</b>	<b>24,5</b>	<b>59%</b>
Ventes de marchandises	0,3	1%
Remboursements de frais	2	5%
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>2,3</b>	<b>6%</b>
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>41,9</b>	<b>100%</b>



Les nombreuses mesures instaurées durant la précédente mandature en faveur du pouvoir d'achat sont maintenues en 2021 :

- En matière de politique familiale :

*Dans les structures municipales de la petite enfance :*

- **Fourniture des couches et des repas** dont le lait infantile dans les crèches ;
- Application de tarifs calculés en fonction des revenus mensuels des parents, établis selon un barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;
- Attribution d'une **allocation compensatrice** ouverte à tous les parents domiciliés à Nice qui travaillent à temps complet ou à temps partiel et qui emploient une assistante maternelle agréée privée ou un emploi à domicile, à temps complet ou à temps partiel ou qui font accueillir leur enfant au sein d'une micro-crèche privée non subventionnée par la CAF, et sont en liste d'attente pour l'obtention d'une place en crèche. Le montant de cette allocation peut atteindre 200 € maximum par mois en fonction des revenus des parents ;
- Mise en place du **tarif d'urgence** pour les enfants accueillis au sein de nos crèches avec un tarif très faible et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge ;
- **Gratuité des pôles petite enfance municipaux** : ludothèques, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants parents, etc.

*Dans les centres AnimaNice :*

- **Gratuité des activités ludiques, culturelles et sportives** au sein des centres AnimaNice et du complexe sportif municipal Mercantour, **au bénéfice des assistants maternels** agréés privés domiciliés à Nice afin que ces professionnels de la petite enfance puissent proposer aux enfants qu'ils accueillent des activités en dehors de leur domicile ;
  - 1 000 animations chaque année pour petits et grands, actifs et retraités, réparties sur l'ensemble des 17 centres AnimaNice ;
  - 40 spectacles pour enfants à 3 € la place et une carte de fidélité qui offre 4 entrées gratuites pour encourager la fréquentation en famille ;
- Education et Jeunesse :
    - **Un tarif de cantine** de 80 centimes par repas en maternelle et d'un euro en élémentaire pour près de 1 300 familles (2 000 enfants) dont le quotient est inférieur à 350 euros.



- 
- **Des tarifs réduits dans les restaurants scolaires** pour les familles dont le quotient est inférieur à 700 euros : 1,70 € au lieu de 2,95 € en tarif plein en maternelle et 2,27 € au lieu de 3,25 € en tarif plein en élémentaire.
  - Gratuité dans les restaurants scolaires pour les publics très précaires ;
  - **Les tarifs de la Jeunesse sont calculés selon la politique tarifaire de la CAF**, sur la base du quotient familial. En septembre 2016, les tarifs « plancher » et « plafond » ont été portés respectivement à 2,50 € et 16,25 €. Les tarifs « plancher » et « plafond » des accueils de loisirs n'ont pas évolué garantissant ainsi la stabilisation du pouvoir d'achat pour les familles ;
  - Dans le domaine du sport :
    - Des **tarifs préférentiels** sont proposés pour l'accès aux piscines et aux complexes sportifs de la Ville de Nice ;
    - **Dispositif Coupons sport** : incitation à la pratique sportive en direction de la jeunesse en finançant une partie du coût de la licence sportive pour tous les jeunes de 6 à 18 ans. Depuis 2015, ce dispositif a pris la forme d'un partenariat entre l'Agence Nationale des Chèques Vacances et la Ville de Nice avec des coupons sport d'une valeur de 20 € à 40 € distribués aux parents dont les enfants répondent aux critères de l'aide à la pratique sportive.
    - Une **bourse annuelle de 300 € à 1 000 € est attribuée aux sportifs de haut niveau** licenciés dans des clubs niçois en fonction de leur niveau (jeune, senior, élite).
  - Santé, handicap et action sociale :
    - Maintien de la **gratuité des Handiplages**.Des actions sont également organisées en lien avec le CCAS :
    - **Aide au passage du permis de conduire** pour les jeunes de 17 à 25 ans ayant des revenus modestes ou en situation de précarité financière : 450 euros par jeune ;
    - **Dépannage alimentaire** pour les jeunes et les femmes victimes de violences ;
    - **Consultations gratuites d'avocat** avec une permanence mensuelle au sein des bâtiments communaux et l'attribution de bons de consultations gratuits d'avocat pour les femmes victimes de violence ;
    - **Hébergement temporaire d'urgence** de 7 nuitées maximum pour les Niçois en lien avec l'astreinte communale de sécurité ;
    - **Expérience de soutien scolaire gratuit** apporté aux enfants et jeunes du quartier Est, au pôle social Roquebillière.



- 
- Seniors :
    - Gratuité de la carte Pass senior et réduction de 10 % sur le tarif des activités des maisons pour tous les seniors non imposables ;
    - Partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances qui subventionne les séjours des seniors à faible revenu (82 seniors en 2019, soit 16 050 euros d'aides versées) ;
    - Réductions sur les achats dans les commerces de proximité avec la carte métropolitaine Seniors Plus délivrée gratuitement aux seniors de plus de 55 ans résidant sur le territoire de Nice Côte d'Azur, soit un accès à des réductions de l'ordre de 5 % à 30 % dans les commerces de proximité :
    - **Pass Senior** : pour une cotisation de 41 € par an, accès gratuit à de très nombreuses activités sportives pour les Seniors telles que la gymnastique en salle, la danse rythmique, le karaté, le tir à l'arc, la gym Pilates, la marche nordique, le kayak et le catamaran.
  
  - Culture :
    - Gratuité de l'accès dans les musées et galeries pour les Niçois et les habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
    - Tarification particulièrement accessible du Conservatoire (éveil musical et initiation pour les enfants du CP et de la grande section de maternelle ; prêt gratuit d'instruments coûteux pour les élèves en cours de formation) ;
    - Maintien de la tarification particulièrement accessible pour la cinémathèque ;
    - Dans le réseau des bibliothèques : offre multimédia gratuite importante, inscription et services gratuits y compris l'accès internet et les animations. Valorisation des fonds anciens, y compris numériques.



#### 1.4. Les subventions et participations reçues

Pour la majeure partie, elles sont constituées des participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant global de 19,7 millions d'euros :

- La politique petite enfance bénéficie ainsi de financements à hauteur de 16,4 millions d'euros ;
- 3,4 millions d'euros sont versés au titre des accueils de loisirs.

Les subventions et participations versées par nos partenaires s'établissent à 5,3 millions d'euros, et proviennent notamment de l'Etat (1,8 million d'euros), de la Région (1,7 million d'euros), du Département (0,7 million d'euros) et de l'Union Européenne (0,3 million d'euros).

#### 1.5. Les autres recettes de fonctionnement : 17,2 millions d'euros

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Autres produits de gestion courantes	13,1	76 %
Atténuations de charges	2,7	16 %
Produits financiers	0,6	4 %
Produits exceptionnels	0,8	4 %
<b>Total</b>	<b>17,2</b>	<b>100%</b>

Elles comprennent :

- 2,1 millions d'euros de participation des agents au coût des titres restaurants (3,6 euros sur une valeur faciale de 9 euros par ticket) et 0,4 million d'euros de remboursements sur rémunérations ;
- Des loyers et charges provenant de la valorisation du patrimoine communal pour un montant de 13 millions d'euros ;
- Des produits financiers pour 0,6 million d'euros : 0,3 million d'euros proviennent de la cession du réseau NUMERICABLE avec règlements échelonnés, 0,2 million d'euros correspondent à des produits de participation et 0,1 million d'euros au titre de la convention de dette globalisée conclue avec la Métropole.
- Des produits exceptionnels à hauteur de 0,8 million d'euros, dont 0,5 million d'euros liés à des indemnités d'assurances ;
- 0,3 million d'euros de produits divers.



## 2. Les dépenses de fonctionnement

Au budget primitif 2021, elles s'établissent à 528,8 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Charges à caractère général	113,1	21%
Charges de personnel	295	56%
Atténuations de charges	3	1%
Autres charges de gestion courante	100,7	19%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5	<1%
Charges financières	11,5	2%
Charges exceptionnelles	2,7	1%
Dotations aux provisions	2,3	1%
<b>Total</b>	<b>528,8</b>	<b>100%</b>

Après avoir diminué pendant deux années consécutives ses dépenses de fonctionnement dans le cadre du contrat passé avec l'Etat, la ville de Nice poursuivra en 2021 sa politique de maîtrise des dépenses courantes de son administration avec :

- la stabilisation de la masse salariale, intégrant la part incompressible de progression (estimée à 4 millions d'euros) et la mise en œuvre des priorités politiques, notamment s'agissant du recrutement de 20 policiers municipaux supplémentaires ;
- de nouvelles mesures de rationalisation des implantations des services dans la perspective de l'adoption d'un schéma directeur immobilier commun aux services de la Ville de Nice, de son CCAS et de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- une baisse de 25% des frais de déplacements des agents compte tenu de la crise sanitaire,
- Une réduction de la flotte automobile et une baisse de son coût d'entretien.



---

---

## 2.1. Les charges de personnel : 295 millions d'euros

Elles se décomposent comme suit :

- Les rémunérations s'établissent à 273,6 millions soit le même montant qu'au budget primitif 2020.
- La restauration administrative, qui inclut la valeur faciale des titres restaurants, représente 6,6 millions d'euros.
- Les crédits de vacataires s'élèvent à 14 millions d'euros, dont une enveloppe de 1 million d'euros constituée pour soutenir et accélérer la campagne de vaccination en cours.
- La participation de la ville de Nice aux dépenses liées à la médecine professionnelle, dans le cadre de la convention de gestion des services communs, pour 0,4 million d'euros.
- 0,3 million d'euros de rémunérations de maîtres-nageurs au titre des conventions conclues pour la surveillance des baignades.

Il est à souligner que ces prévisions intègrent des dépenses supplémentaires liées à des évolutions réglementaires ou obligatoires, pour un montant évalué à 4 millions d'euros avec notamment :

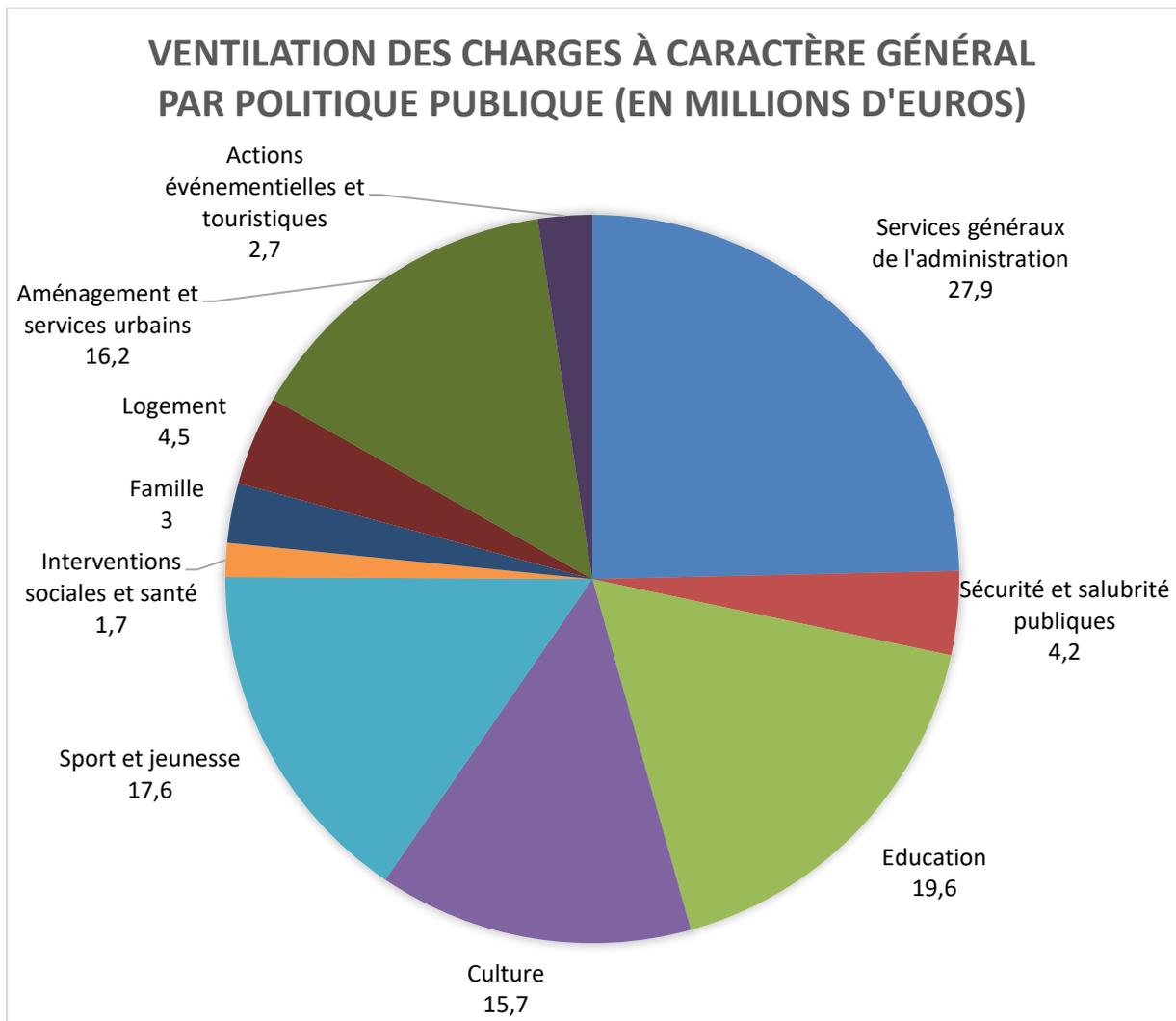
- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national dit PPCR (parcours professionnel carrière et rémunérations), avec pour cette dernière année la revalorisation des grilles indiciaires de plusieurs grades de catégories A et C, dans diverses filières, pour un coût estimé à 0,9 million d'euros ;
- Les avancements d'échelon pour 1,1 million d'euros,
- La mise en œuvre des mesures issues en particulier de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (dispositif de rupture conventionnelle, réforme des congés bonifiés) ; l'extension à la fonction publique territoriale de l'indemnité de précarité pour les CDD de moins de 12 mois (+ 100 000 euros), ou encore la garantie individuelle de pouvoir d'achat, pour un coût total estimé à 0,3 million d'euros ; l'allongement de 14 à 28 jours du congé paternité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- L'organisation des scrutins pour les élections régionales et départementales prévues en juin 2021, pour un montant prévisionnel de 0,6 million d'euros.

Par ailleurs, la ville de Nice entend poursuivre le développement d'une politique de bien-être au travail dotée de 1,5 million d'euros consacrée à la prévention de la précarité et à la reconnaissance du travail, en maintenant les efforts en faveur de la progression des carrières des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours.



## 2.2. Les charges à caractère général

D'un budget à l'autre, elles diminuent sensiblement pour s'établir à 113,1 millions d'euros contre 116,5 millions d'euros en 2020.



Les participations versées par la Ville de Nice à la Métropole Nice Côte d'Azur au titre de la mise en commun des services s'élèvent à 19,1 millions d'euros, soit environ 17 % du volume des charges à caractère général.



### 2.3. Les autres dépenses de gestion courante

Elles s'établissent à 100,8 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Contribution au SDIS <sup>2</sup>	25,4	25%
Subventions aux organismes extérieurs	25,2	25%
Subvention au CCAS	19,0	19%
Subvention au budget annexe de l'Opéra	16,4	16%
Subvention au budget annexe Acropolis-Nikaïa	6,1	6%
Subvention au budget annexe Fourrière	1,4	1,5%
Autres dépenses	7,2	7,5%
<b>Total</b>	<b>100,7</b>	<b>100%</b>

La contribution de la ville aux dépenses du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) constitue le premier poste des autres dépenses de gestion courante, pour un montant de 25,4 millions d'euros.

En 2021, la ville de Nice a fait le choix de maintenir à un niveau constant les enveloppes consacrées aux subventions à nos partenaires et aux associations, soit 25,2 millions d'euros.

Cette année, la subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS) sera portée à 19 millions d'euros afin de soutenir l'action sociale en faveur des plus démunies. Il est à souligner que celle-ci aura significativement progressé depuis 2018 où elle s'établissait à 17 millions d'euros.

23,9 millions d'euros de subventions aux budgets annexes sont prévues en 2021 :

- 16,4 millions d'euros pour la subvention au budget annexe de la régie de l'Opéra ;
- 6,1 millions d'euros versés à la régie pour l'exploitation des palais Acropolis et Nikaïa, dont l'activité 2020 et 2021 est considérablement pénalisée par la crise sanitaire<sup>3</sup> ;
- 1,4 million d'euros pour la subvention d'équilibre à la régie relative à la fourrière automobile ; 2021 étant la première année d'exploitation en année pleine après l'échéance du contrat de délégation de service public le 31 août 2020.

Les autres dépenses de gestion s'établissent à 7,2 millions d'euros. Elles sont notamment constituées des achats de places de crèches, des remboursements des frais de scolarité des enfants niçois inscrits dans des écoles d'autres communes, des frais de formation des agents de la police municipale.

<sup>2</sup> Service Départemental d'Incendie et de Secours

<sup>3</sup> Il est à noter que le dispositif dit de chômage partiel sollicité pour la régie pour la gestion des Palais Acropolis et Nikaïa et celle de l'Opéra a été refusé par l'Etat : la Ville de Nice a donc introduit un recours en annulation devant le Tribunal administratif à l'encontre de ces décisions.



## 2.4. Les frais financiers

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Intérêts des emprunts contractés auprès d'autres organismes financiers	6,9	60%
Intérêts des emprunts contractés dans le cadre du partenariat public privé Nice Eco Stadium	4,5	39%
Autres charges financières	0,1	1%
<b>Total</b>	<b>11,5</b>	<b>100%</b>

Grâce à la baisse continue des taux d'intérêts, mais également à la politique de gestion active de la dette et de la trésorerie mise en œuvre, les charges financières sont prévues en baisse de 12 % par rapport aux crédits ouverts au budget primitif 2020.

## 2.5. Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent notamment les postes de dépenses suivants :

- Les atténuations de produits, qui s'établissent à 3 millions d'euros au titre de la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et de prélèvements sur ressources ;
- Pour 0,6 million d'euros, les bourses et prix attribués aux sportifs de haut niveau, aux bacheliers qui obtiennent la mention très bien, à des bourses attribuées dans le cadre du Legs Kosma ;
- Des titres à annuler sur exercices antérieurs, à hauteur de 0,3 million d'euros.



## II. La section d'investissement

### 1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 179,6 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Besoin de financement cumulé au 31/12/2020	6,7	4%
Dépenses d'équipement et acquisition St-Roch	90,0	50%
Remboursement en capital de l'annuité des emprunts bancaires et du PPP	44,4	25%
Emprunts revolving et refinancement	35,0	19%
Immobilisations financières et cautions	0,4	<1%
Opérations pour compte de tiers	3,1	2%
<b>Total</b>	<b>179,6</b>	<b>100%</b>

#### 1.1. Les dépenses d'équipement

Au cours de ce mandat, la ville de Nice entend s'inscrire dans une dynamique de relance en prévoyant une importante programmation d'investissement. Il est ainsi prévu de redimensionner les autorisations de programme pour porter les crédits de paiement 2021 et suivants à hauteur de 528,5 millions d'euros.

Cette année, les crédits d'équipement et le règlement de la tranche 3 de l'acquisition Saint-Roch sont prévus à hauteur de 90 millions d'euros.

#### La prévention et la sécurité : 11,4 millions d'euros

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Programme vidéoprotection et bornes d'appel d'urgence	2,9
<b>Sous-total 1010 - Développement de la vidéosurveillance</b>	<b>2,9</b>
Equipement de la police municipale	0,6
<b>Sous-total 1011 - Equipement de la police municipale</b>	<b>0,6</b>
Travaux de confortement des falaises	1,5
Installation d'alarmes anti-intrusion	0,4
<b>Sous-total 1012 - Prévention des risques urbains</b>	<b>1,9</b>
Acquisition d'horodateurs	0,5
<b>Sous-total 1014 - Stationnement payant sur voirie</b>	<b>0,5</b>
Acquisition Saint-Roch	5,0
Etudes Hôtel des Polices	0,5
<b>Sous-total 1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch</b>	<b>5,5</b>
<b>Total Prévention et sécurité</b>	<b>11,4</b>

**Le verdissement de la ville : 8,4 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Modernisation du Centre Horticole	0,1
Conservation des espaces verts de proximité	0,9
<b>Sous-total 8110 - Travaux de conservation des espaces verts de proximité</b>	<b>1,0</b>
Rénovation d'espaces verts de proximité	0,2
Réaménagements des aires et squares de jeux	0,2
<b>Sous-total 8111 - Rénovation des espaces verts de proximité</b>	<b>0,5</b>
Création d'un jardin à Saint-Jean d'Angély	0,2
Parcs et jardins	1,5
<b>Sous-total 8112 - Création d'espaces verts urbains</b>	<b>1,7</b>
Réhabilitation du front de mer	0,1
<b>Sous-total 8113 - Rénovation des grands espaces</b>	<b>0,1</b>
Parc urbain du Ray	1,0
<b>Sous-total 8114 - Création du parc urbain du Ray</b>	<b>1,0</b>
Conservation et aménagement du Parc Phoenix	0,1
<b>Sous-total 8115 - Conservation et aménagement du Parc Phoenix</b>	<b>0,1</b>
Aménagement de la colline du Château	0,1
<b>Sous-total 8116 - Aménagement paysager de la colline du Château</b>	<b>0,2</b>
Grand Parc Paysager de la Plaine du Var	1,1
<b>Sous-total 8117 - Création parc urbain de l'Ouest</b>	<b>1,1</b>
Trame verte phase 2	1,4
Verdissement des crèches	0,2
Verdissement des écoles	0,5
<b>Sous-total 8118 - Plan verdissement</b>	<b>2,1</b>
Promenade du Paillon	0,8
<b>Sous-total 8119 - Promenade du Paillon</b>	<b>0,8</b>
<b>Total Embellissement du patrimoine</b>	<b>8,4</b>

**Le rayonnement culturel : 10,6 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	0,7
Galerie des nouveaux artistes (ex-Marine)	0,4
<b>Sous-total 3010 - Travaux de sécurité des bâtiments culturels</b>	<b>1,1</b>
Projet 109	0,6
<b>Sous-total 3012 - Création de lieux culturels</b>	<b>0,6</b>
Aménagement du Théâtre de Verdure	1,3
<b>Sous-total 3013 - Equipements culturels, œuvres d'art et fonds de concours</b>	<b>1,3</b>
Aménagement et rénovation des boutiques	0,0
<b>Sous-total 3014 - Aménagement et rénovation des boutiques de musées</b>	<b>0,0</b>
Equipement de la cinémathèque	0,1
Victorine : Studios Riviera - plateaux 2 et 3 et équipements	1,0
Travaux Théâtre de Verdure	0,2
<b>Sous-total 3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacles</b>	<b>1,3</b>
Musée Chéret	0,2
MAMAC	0,8
Musée Matisse	0,3
<b>Sous-total 3018 - Plan musées</b>	<b>1,3</b>
Pôle culturel Saint-François	5,0
<b>Sous-total 8013 - Mise en valeur du patrimoine bâti</b>	<b>5,0</b>
<b>Total Rayonnement culturel</b>	<b>10,6</b>

**La vie scolaire : 14 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Groupe scolaire Comptoir métallurgique du littoral	0,1
Solde des travaux du groupe scolaire Saint-Isidore	0,2
<b>Sous-total 2010 - Créations d'écoles</b>	<b>0,3</b>
Réhabilitation/extension du groupe scolaire Gorbella	3,0
Solde des travaux du groupe scolaire Corniche Fleurie	0,2
<b>Sous-total 2011 - Gros travaux de rénovation des écoles</b>	<b>3,2</b>
Défibrillateurs dans les écoles	0,1
Groupe scolaire Cimiez Bellanda - réfection d'une façade	0,2
Groupe scolaire Fouont Cauda - sécurisation et rénovation des façades	0,1
Groupe scolaire Magnolias - Réfection de la Cuisine	0,1
Groupe scolaire Rosalinde Rancher - Réfection de la Cuisine	0,1
Groupe scolaire Villefranche/mer - confortement mur de soutènement	0,2
Groupe scolaire Jules Verne – Réfection de la cuisine	0,9
Mises aux normes des cantines	0,4
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	0,4
Plan d'équipement des écoles	0,5
Plan informatique - projet de dématérialisation (Guichet Unique)	0,2
Plan numérique des écoles	0,5
Remplacement chaudières dans les établissements scolaires	0,7
Suppression algeco et création classe Ecole Château DV	0,2
Travaux de clos et de couvert dans les bâtiments scolaires	1,7
Travaux de mise en sécurité des écoles	0,2
Autres travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires	3,1
<b>Sous-total 2012 - Aménagement, conformité et équipement des écoles</b>	<b>9,7</b>
Solde travaux nouvelle cuisine centrale	0,4
<b>Sous-total 2013 - Création d'une nouvelle cuisine centrale</b>	<b>0,4</b>
Centre intergénérationnel Nice Méridia	0,4
<b>Sous-total 2014 - Centre multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia</b>	<b>0,4</b>
<b>Total Vie scolaire</b>	<b>14,0</b>

**La jeunesse, les loisirs et le sport : 11,1 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Aménagement des AnimaNice	0,3
Entretien et équipement des centres de loisirs	0,2
<b>Sous-total 4010 - Entretien et équipement des centres de loisirs</b>	<b>0,5</b>
Dojo du Ray	0,7
<b>Sous-total 4110 - Création d'équipements sportifs</b>	<b>0,7</b>
Complexe sportif des Combes	0,2
Complexe sportif du Mercantour	0,4
Stade des Arboras - mise aux normes accession Pro D2 Rugby	0,8
Eclairage du stade des Arboras	0,2
Extension des locaux des bases nautiques	0,4
Eclairage Centre Hippique de Nice	0,1
Passage LED des équipements sportifs	0,2
Plan de rénovation des piscines	0,4
Rénovation et installation au TCM	0,3
Sécurité clos couvert équipements sportifs	0,4
Subventions versées dans le cadre du parcours marin Neptune (CDMM)	0,2
Travaux d'aménagement des installations sportives	1,5
Travaux de renouvellement de terrain synthétique	1,6
Autres travaux de rénovation des installations sportives	0,5
Relocalisations d'installations sportives dans la Plaine du Var	2,7
<b>Sous-total 4112 - Aménagement et conformité des installations sportives</b>	<b>9,9</b>
<b>Total Jeunesse, loisirs et sports</b>	<b>11,1</b>



---

---

**La politique du handicap et l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance : 15,2 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Agendas d'accessibilité programmée	3,0
<b>Sous-total 5010 - Mise en accessibilité des bâtiments</b>	<b>3,0</b>
Subventions aux bailleurs sociaux	6,4
<b>Sous-total 5213 - Aide aux bailleurs</b>	<b>6,4</b>
Equipement public des Moulins	0,5
<b>Sous-total 5214 - ANRU des Moulins</b>	<b>0,5</b>
Crèche Colonel Jeanpierre	0,5
Square Colonel Jeanpierre	0,6
<b>Sous-total 5216 - PNRQAD Notre-Dame</b>	<b>1,1</b>
Equipement de la petite enfance	0,2
<b>Sous-total 5231 - Amélioration de la qualité de vie</b>	<b>0,2</b>
Matériels de santé publique	0,0
<b>Sous-total 5232 - Santé publique</b>	<b>0,0</b>
Enveloppe travaux de proximité	0,9
<b>Sous-total 5301 - Aménagements et interventions pour la proximité</b>	<b>0,9</b>
Acquisition de la crèche du Château	1,3
Travaux crèche du Château	0,3
Extension de la crèche eau vive	1,0
Aménagement et rénovation des bâtiments de petite enfance	0,5
<b>Sous-total 6012 – Création, extension et aménagement de crèches</b>	<b>3,1</b>
<b>Total Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance</b>	<b>15,2</b>

**La valorisation du patrimoine : 7,8 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Subventions rénovation de façades	1,3
Restructuration du Palais des expositions	0,2
Rénovation du Cours Saleya	0,7
<b>Sous-total 8010 - Travaux de réhabilitation et architecture</b>	<b>2,2</b>
Travaux sur le patrimoine bâti privé	1,0
<b>Sous-total 8013 - Mise en valeur du patrimoine bâti</b>	<b>1,0</b>
Eglise Le Gesù	0,2
Eglise Saint Roch - Restauration de l'édifice	0,1
Plan patrimonial : Eglise du port	0,1
Travaux de conservation du patrimoine cultuel	0,4
<b>Sous-total 8014 - Travaux sur le patrimoine cultuel</b>	<b>0,8</b>
Acquisition de fonds de commerces	0,7
Acquisition du Palais de Belgique	0,4
Acquisitions foncières bâtis	0,2
<b>Sous-total 8015 - Acquisitions et droit de préemption</b>	<b>1,4</b>
Travaux de maintenance dans les cimetières	0,4
<b>Sous-total 8211 - Travaux de maintenance dans les cimetières</b>	<b>0,4</b>
<b>Sous-total 8214 - Construction et rénovation de caveaux</b>	<b>0,3</b>
<b>Sous-total 9012 - Pôles d'échanges multimodaux</b>	<b>1,8</b>
<b>Total Embellissement du patrimoine</b>	<b>7,8</b>

**La mise en conformité et la rénovation des bâtiments publics : 3,1 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
<b>Sous-total 0110 - Travaux de réhabilitation de bâtiments</b>	<b>0,2</b>
Gestion technique centralisée des bâtiments	0,3
Travaux de génie climatique et électrique	0,3
Travaux de chauffage	0,3
Mise aux normes installation classée pour la protection de l'environnement	0,1
<b>Sous-total 0111 - Travaux de sécurité électrique et de chauffage</b>	<b>1,0</b>
Travaux de climatisation	0,2
Travaux d'aménagement d'équipements	0,4
Travaux récurrents locaux administratifs	0,9
<b>Sous-total 0112 - Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs</b>	<b>1,5</b>
Bornes d'accès	0,2
Mise en sureté des établissements scolaires	0,2
<b>Sous-total 0113 - Sécurisation des bâtiments publics</b>	<b>0,4</b>
<b>Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics</b>	<b>3,1</b>

**La modernisation de l'administration : 8,4 millions d'euros**

Poste (en millions d'euros)	BP 2021
Mobilier (participation dépenses mutualisées)	0,8
Parc auto (participation dépenses mutualisées)	1,2
Carte citoyenne	0,2
Matériels informatiques et logiciels (participation dépenses mutualisées)	6,0
<b>Sous-total 0211 - Equipements et matériels de l'administration</b>	<b>8,2</b>
Matériels et logiciels	0,2
<b>Sous-total 0212 - Qualité du service public aux citoyens</b>	<b>0,2</b>
<b>Total Modernisation de l'administration</b>	<b>8,4</b>



## 1.2. La gestion des emprunts

Cette année, la ville de Nice prévoit de conduire ce programme d'investissement soutenu tout en maintenant son encours de dette à 491 millions d'euros.

Pour cela, il est prévu un recours à l'emprunt pour un montant équivalent à celui consacré au remboursement de dettes, soit 49,4 millions d'euros.

Les crédits comprennent également des enveloppes dédiées à la gestion active de la dette, avec des inscriptions équivalentes en dépenses et en recettes.

	Remboursements	Mobilisation	
Remboursement de dettes	49,4	49,4	Emprunts nouveaux
Revolving et refinancement d'emprunts	35	35	Revolving et refinancement d'emprunts
	<b>84,4</b>	<b>84,4</b>	

### Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Une prise de participation de 0,2 million d'euros, correspondant à la souscription du capital d'une société coopérative d'intérêt collectif, nouvelle structure dédiée à la gestion du tiers lieu et appelée « 109, pôle de création contemporaine. »
- Des cautions, à verser par la Ville, ainsi que des remboursements de caution qui avaient été versées à la Ville, pour 0,2 million d'euros ;
- La section d'investissement comprend également des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, pour un montant de 3,1 millions d'euros :
  - 1,3 million d'euros correspondent à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la réalisation du Centre multi accueil Nice Méridia ;
  - 0,9 million d'euros sont liés aux travaux de confortement de la falaise Joseph Raybaud entrepris pour le compte du Centre Hospitalier Universitaire ;
  - 0,2 million d'euros se rapportent aux travaux d'extension de la Promenade du Paillon pour la part métropolitaine, à la suite de la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à la ville ;
  - 0,7 million d'euros relatifs à la réalisation de travaux de péril réalisés d'office pour le compte de tiers défaillants, lesdits travaux étant par la suite refacturés aux propriétaires concernés.



- Enfin, le besoin de financement à la clôture de l'exercice 2020 est inscrit à hauteur de 6,7 millions d'euros. Il est couvert par l'inscription d'une recette équivalente correspondant à l'affectation prioritaire du résultat à sa couverture.

## 2. Les recettes d'investissement

Le programme d'investissement de la ville de Nice s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de relance proposé par le Gouvernement autour de trois axes :

- La transition écologique,
- La compétitivité,
- La cohésion sociale.

Près du tiers des dépenses proposées sont ainsi éligibles au titre du plan de relance permettant à la ville une vingtaine de millions d'euros de subventions au titre des investissements qu'elle engagera sur les exercices 2021 et 2022.

Le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soutiendra par ailleurs des projets portés par la ville de Nice par le biais du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET 2) dans lequel la ville de Nice peut espérer des aides régionales à hauteur de 3,6 millions d'euros avant fin 2021 pour les projets suivants : redynamisation des studios de la Victorine , Grand Parc de la Plaine du Var , rénovation thermique groupe scolaire Ray Gorbella ou encore le Jardin du quartier Saint Jean d'Angely.

La ville de Nice bénéficiera enfin des recettes du « Contrat d'avenir » signé par le Premier Ministre le 5 janvier 2021 et qui doit s'articuler avec la nouvelle période de programmation des fonds européens (2021-2027). Une convention spécifique d'application devrait être signée dans le courant de l'année 2021 entre l'Etat, la Région et le territoire de Nice Côte d'Azur pour décliner les axes d'intervention thématiques et préciser les crédits alloués aux collectivités locales porteurs de projets.

Au total, les recettes d'investissement devraient s'établir à 148,6 millions d'euros et se décomposent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2021	Part
Couverture du besoin de financement au 31/12/2020	6,7	5%
Produits de cession d'immobilisations	29	19%
Fonds divers et réserves	4,8	3%
Subventions d'investissement	13,1	9%
Mobilisation d'emprunts	49,4	33%
Emprunts revolving et refinancement	35	24%
Immobilisations financières et cautions	7,5	5%
Opérations pour compte de tiers	3,1	2%
<b>Total</b>	<b>148,6</b>	<b>100%</b>



Outre les postes déjà décrits, ces recettes comprennent également :

- Des produits de cessions d'immobilisations pour un montant de 29 millions d'euros ;
- Des immobilisations financières, pour un montant de 7,3 millions d'euros, dont 6,4 millions d'euros au titre de la convention de gestion de dette globalisée conclue avec la Métropole, 0,8 million d'euros au titre du protocole de cession du réseau câblé, et 0,2 million d'euros de remboursements dans le cadre du prêt à taux zéro communal.
- Des recettes issues du fonds de compensation pour la TVA, à hauteur de 4,6 millions d'euros ;
- D'une participation de Yomiuri Shimbun, principal organe de presse japonais, pour la restauration des œuvres du Musée Matisse, pour 0,2 million d'euros ;
- Des versements et remboursements de caution, à hauteur de 0,1 million d'euros.



---

### III. Les politiques publiques mises en œuvre par la ville

#### 1. Les interventions sociales et la santé

##### **La lutte contre la Covid-19 et la santé :**

La ville de Nice accompagne la campagne de vaccination en cours, en mettant à disposition ses moyens humains et matériels et en proposant une logistique adaptée, incluant la mobilisation de locaux adaptés : équipement et mise en œuvre de trois centres de vaccination et gestion des rendez-vous.

Une enveloppe d'un million d'euros est prévue pour la rémunération de vacataires. A ce jour, environ 0,4 million d'euros de charges d'administration générale ont déjà été engagées.

Par ailleurs, la ville de Nice accompagnera l'installation de 4 maisons de santé pluridisciplinaires dans les quartiers, afin de soulager les services d'urgence des hôpitaux publics.

##### **Le renouvellement urbain :**

La Ville continuera de prendre part aux opérations portées par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain dans le cadre des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU) sur les secteurs des Liserons, de l'Ariane et des Moulins, ainsi que dans celui du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés des quartiers Notre-Dame et Trachel.

##### **L'inclusion sociale :**

La ville de Nice poursuivra ses actions « 100 % inclusives » afin de garantir l'accessibilité des sites ou des activités aux personnes en situation de handicap. En 2021, plusieurs dizaines de chantiers de mise en accessibilité seront lancés conformément aux ambitions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée validé en 2016 pour permettre, à terme, la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations ouvertes au public.

Par ailleurs, la politique en faveur des séniors sera poursuivie, notamment au travers des cartes métropole et Pass qui permettent de proposer des activités à tarifs préférentiels à 35 000 séniors.

La ville de Nice souhaite aussi moderniser ses Maisons des séniors, faire le pari de l'inclusion numérique, jouer la carte de la proximité avec une offre d'activités rénovées, répondant aux attentes du plus grand nombre des séniors en matière de culture, sport, loisirs, tout en favorisant le lien intergénérationnel.



La ville de Nice continuera de mener les opérations nécessaires à la lutte contre les discriminations et pour le droit des femmes, avec un programme d'action ambitieux autour de la prévention des violences intrafamiliales.

### **La lutte contre la précarité :**

La ville de Nice augmente les moyens de son Centre communal d'action sociale en portant la subvention de fonctionnement à 19 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2018.

Le CCAS assure le suivi social de plus de 6 000 personnes âgées et de 1 900 personnes fragiles isolées. 36 000 nuitées sont assurées au sein du centre d'hébergement d'urgence. Enfin, le CCAS gère 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 3 foyers logements et un centre d'accueil de jour Alzheimer.

<b>Chapitre (en millions d'euros)</b>	<b>BP 2021</b>
011 - Charges à caractère général	1,7
012 - Charges de personnel	6,2
65 - Autres charges de gestion courante	20,2
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>28,1</b>
013 - Atténuations de charges	0,1
70 - Produits des services du domaine	0,1
74 - Dotations, subventions et participations	0,1
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>0,3</b>



## 2. La sécurité et la salubrité publiques

### La police municipale :

En nombre d'agents, Nice dispose de la première police municipale de France selon un classement établi par la Gazette des communes et confirmé par le Ministère de l'Intérieur.

Le Gouvernement ayant décidé de lancer une expérimentation renforçant les pouvoirs des polices municipales et ayant augmenté les effectifs de police nationale, la Ville de Nice a souhaité contribuer à l'effort en recrutant 80 effectifs supplémentaires d'ici l'ouverture de l'Hôtel des polices mutualisé.

A compter d'octobre 2021 et pour une durée de cinq années, la proposition de loi sécurité globale prévoit l'ouverture d'une expérimentation dans laquelle la ville de Nice souhaite s'inscrire afin de donner de nouveaux moyens d'action aux policiers municipaux.

Le budget 2021 comporte une enveloppe spécifique dédiée à l'acquisition d'équipements neufs.

Les études portant sur la reconversion de l'Hôpital Saint-Roch en Hôtel des polices mutualisé se poursuivent, avec l'objectif de livrer le nouveau bâtiment en 2023-2024.

### La politique de stationnement :

La ville de Nice a repris en régie la gestion du stationnement sur voirie depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, et a redéfini sa politique en la matière à cette occasion, en conciliant un objectif de rotation visant à améliorer la chalandise pour favoriser le commerce de proximité, tout en favorisant le stationnement des résidents et des commerçants via un système d'abonnement et de tarifs préférentiels. La direction gère aujourd'hui un parc de 653 horodateurs rénovés, pour 12 176 places.

La régie est également associée à une action destinée à améliorer la qualité de vie consistant à installer des capteurs mesurant la qualité de l'air et le bruit sur les horodateurs. Ils permettront de compléter les données relatives à l'environnement, d'optimiser la gestion du domaine public et de doter la commune de nouveaux outils de décisions.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	4,2
012 - Charges de personnel	41,9
65 - Autres charges de gestion courante	27,3
67 - Charges exceptionnelles	0,1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>73,5</b>
013 - Atténuations de charges	0,5
70 - Produits des services du domaine	0,3
74 - Dotations, subventions et participations	0,1
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>0,9</b>



### **3. L'aménagement, les services urbains et l'environnement**

La ville de Nice dispose de plus de 4,2 millions de mètres carrés d'espaces verts en ville grâce notamment à 178 parcs et jardins ainsi que 77 000 arbres. Cela représente environ 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, obtenus avec un entretien « zéro produit phytosanitaire ».

Les actions engagées pour lutter contre la perméabilisation des sols vont être poursuivies avec, notamment, la végétalisation des cours d'école par la création d'îlots de fraîcheur. Après les établissements Pagnol Ariane Sud et Ferry, 25 autres cours d'écoles, volontaires pour être associées à ce dispositif innovant, seront aménagées au cours des prochaines années, pour une superficie moyenne de 250 m<sup>2</sup>.

Ce plan verdissement sera également décliné dans les établissements de la petite enfance, avec une première tranche de travaux prévue en 2021.

La réalisation du square Colonel Jean Pierre s'inscrit dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés en cours au cœur de Ville. La conservation du patrimoine arboré, le maintien des activités en place (jeux pour enfants, clos boulistes notamment), l'aménagement d'une zone de jeux d'eau sont au programme de ce projet, qu'il est prévu de réaliser sur l'exercice 2021.

La création d'un nouveau jardin public de 3 832 m<sup>2</sup> au cœur du Campus Saint-Jean d'Angely offrira des aménagements innovants : placette étudiante, grande prairie plantée, zone d'activités sportives et structures de jeux originales pour les enfants.

Enfin, la programmation des investissements comporte des opérations plus structurantes qui permettront d'améliorer le cadre de vie des Niçois :

- La phase 2 de la trame verte. En 2021, les travaux porteront sur les axes Dante-Buffera et Grimaldi-Liberté, puis Gioffredo et Hôtel des postes en 2022 ;
- L'extension de la promenade du Paillon, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Métropole et confiée à la Ville ;
- L'aménagement du Grand Parc Paysager de l'Ouest ;
- La requalification du boulevard Gambetta et son débouché sur la Promenade des Anglais ;
- Les travaux de réaménagement de la place Ile de Beauté et de la rue Cassini.



Par ailleurs, la ville lancera les études relatives au projet de Maison de la Méditerranée destinée notamment à sensibiliser le public à la protection de l'environnement et du milieu marin.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	16,2
012 - Charges de personnel	16,7
014 - Atténuation de produits	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	0,1
67 - Charges exceptionnelles	0,2
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>33,2</b>
013 - Atténuations de charges	0,2
70 - Produits des services du domaine	13,7
74 - Dotations, subventions et participations	0,2
75 - Autres produits de gestion courantes	0,1
76 - Produits financiers	0,3
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>14,5</b>



---

## 4. La vie culturelle

### La culture :

L'année 2020 ayant été extrêmement difficile pour le milieu culturel, la ville de Nice souhaite poursuivre son soutien au secteur culturel en maintenant les subventions aux associations à un niveau inchangé.

Dans un esprit de démocratisation culturelle, la ville de Nice mettra par ailleurs en œuvre un plan d'éducation artistique et culturelle composé de 5 volets thématiques consacrés à l'éducation musicale, l'éducation au patrimoine et à la littérature, l'éducation à l'image, l'éducation à la création et aux arts plastiques, l'éducation au spectacle vivant.

L'objectif est de lancer, dès la rentrée 2021, des résidences d'artistes au sein d'une vingtaine d'établissements scolaires pilotes. Ce programme constituera un volet majeur de la relance culturelle et du soutien aux acteurs du secteur dans un contexte sanitaire dégradé particulièrement pénalisant pour le monde culturel, dans sa diversité.

En 2021, la première phase des travaux de création d'une salle de théâtre dans l'ancienne église des Franciscains sera poursuivie, dans le cadre du projet de modernisation du Théâtre National de Nice. Par ailleurs, les études portant sur l'implantation d'un auditorium d'une capacité de 800 places dans l'enceinte du Palais des Expositions seront conduites.

La ville de Nice a lancé également son plan musées, doté de 20 millions d'euros et dédié à la rénovation et au réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs des musées MAMAC, Chéret, Matisse et Masséna.

Cette année, le 109 entamera sa transformation en *Tiers lieu*. Il est prévu de constituer une société coopérative d'intérêt collectif afin de lui confier la gestion de l'équipement.

Enfin, le projet de renaissance des studios de la Victorine se poursuivra en 2021 par la constitution et la publication de l'appel à projet visant à retenir les professionnels et investisseurs désireux de s'engager auprès de la ville dans le droit fil des préconisations déjà entérinées du rapport GARANDEAU.

### L'animation :

Concernant l'animation, proposée pour tous les âges, 11 000 abonnés bénéficient de plus d'une centaine d'activités dans les champs sportif, culturel et socioculturel, proposées dans les 17 AnimaNice répartis sur la commune.

55 000 heures de cours réalisés sont proposées chaque année. Par ailleurs, 21 542 heures d'utilisation des équipements ont été accordées à des associations locales.

**La vie associative**

La ville gère un réseau de 11 maisons des associations, qui comptent 561 membres. En 2021, 2 projets d'investissements seront lancés permettant d'une part, de moderniser l'équipement scénique de la salle polyvalente de la Maison de l'Étudiant, et d'autre part de mettre aux normes l'amphithéâtre de la maison des associations Garibaldi.

<b>Chapitre (en millions d'euros)</b>	<b>BP 2021</b>
011 - Charges à caractère général	15,7
012 - Charges de personnel	39,3
65 - Autres charges de gestion courante	21,2
67 - Charges exceptionnelles	0,1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>76,3</b>
013 - Atténuations de charges	0,7
70 - Produits des services du domaine	4,1
74 - Dotations, subventions et participations	1,1
75 - Autres produits de gestion courantes	1,6
77 - Produits exceptionnels	0,6
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>8,1</b>



## 5. L'éducation

La ville accueille 29 867 élèves au sein de 71 groupes scolaires et 154 écoles publiques, un nombre qui a progressé de 7 % depuis 2012.

Les structures de la restauration scolaire ont délivré 3,8 millions de repas au sein de 127 restaurants scolaires. Ils sont servis à 26 487 enfants, soit 89 % des enfants scolarisés.

Le budget 2021 comprend un plan d'équipement visant à :

- Entretien et moderniser les bâtiments scolaires ;
- Assurer le verdissement des cours d'écoles, une autorisation de programme dédiée au plan verdissement étant créée à l'occasion du budget primitif 2021.
- Poursuivre le plan de dotation et de modernisation des outils numériques ;
- Améliorer le confort thermique dans les écoles, une enveloppe dédiée à cette action étant inscrite au budget 2021.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	19,6
012 - Charges de personnel	59,8
65 - Autres charges de gestion courante	5,3
67 - Charges exceptionnelles	0,1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>84,8</b>
013 - Atténuations de charges	0,1
70 - Produits des services du domaine	8,7
74 - Dotations, subventions et participations	0,3
75 - Autres produits de gestion courantes	0,0
77 - Produits exceptionnels	0,0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>9,1</b>



## 6. La famille

La ville de Nice assure 67 % de l'offre d'accueil petite enfance à Nice, soit 3 026 enfants, grâce à 95 assistantes maternelles agréées et mettant en œuvre de nombreux équipements :

- 28 crèches collectivités ;
- 6 antennes de service d'accueil familial ;
- 4 relais petite enfance ;
- 4 lieux d'accueil enfants-parents, lieux ressources anonymes et gratuits qui permettent de proposer un accompagnement à la parentalité ;
- 3 pôles petite enfance et famille, qui proposent de nombreux services : ludothèques, relais petite enfance, antenne du service d'accueil familial, etc.

Un élargissement de l'offre d'accueil est programmé sur la durée du mandat, grâce aux opérations suivantes :

- La transformation de haltes garderie et halte jeux en crèches ;
- Le projet crèche de la colline du Château ;
- L'extension de la crèche TERRA AMATA ;
- La création d'une crèche dans le quartier TRACHEL ;
- L'extension de la crèche de l'Eau Vive sur le boulevard GORBELLA ;
- La création d'un pôle intergénérationnel à Nice Méridia.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	3,0
012 - Charges de personnel	30,4
65 - Autres charges de gestion courante	5,9
67 - Charges exceptionnelles	0,1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>39,4</b>
013 - Atténuations de charges	0,1
70 - Produits des services du domaine	7,2
74 - Dotations, subventions et participations	16,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>23,7</b>



---

---

## 7. Le sport et la jeunesse

### Le sport

La ville de Nice met à disposition des usagers 335 équipements dont 4 complexes sportifs, 11 plateaux, 19 salles omnisports, 9 piscines, 1 bassin olympique, 1 patinoire, 1 centre équestre, 1 base nautique, 74 clos boulistes, 37 terrains synthétiques dont 24 de grand jeu.

Au cours des années précédentes près de 400 évènements sportifs étaient organisés par an, 235 associations subventionnées et la mise à disposition d'installations à 360 associations permettait à 70 500 licenciés d'exercer leur activité préférée.

Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, la ville de Nice prévoit de continuer à accueillir d'importants évènements au cours de prochains exercices : l'Etape amateur du Tour de France en 2021 à la suite de son report en 2020, les demi-finales de Top 14 en 2022, quatre matchs de la coupe du monde de Rugby en 2023 et 7 à 9 matchs de football dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024.

Sur le plan éducatif, la ville de Nice continuera de promouvoir l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge par le biais des « classes bleues » pour garantir le « savoir-nager » à tous les enfants scolarisés.

En 2021, un programme de rénovation des terrains synthétiques va être lancé ainsi qu'un plan pluriannuel de rénovation et de modernisation des piscines municipales. La ville poursuivra le projet de Cité des Sports à l'ouest. Enfin, elle mettra en œuvre un plan d'optimisation de la gestion de ses équipements visant notamment à répondre à des objectifs de développement durable.



## La jeunesse

Les activités de loisirs sont assurées en régie et avec le soutien de 18 partenaires associatifs. Un accueil de qualité est réservé aux 11 500 enfants qui les fréquentent chaque année.

33 centres municipaux sont ouverts les mercredis et jusqu'à 26 durant les vacances scolaires.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	17,6
012 - Charges de personnel	21,5
65 - Autres charges de gestion courante	11,9
66 - Charges financières	4,5
67 - Charges exceptionnelles	0,7
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>56,2</b>
013 - Atténuations de charges	0,3
70 - Produits des services du domaine	4,2
74 - Dotations, subventions et participations	3,6
75 - Autres produits de gestion courantes	3,7
77 - Produits exceptionnels	0,1
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>11,9</b>

## 8. Le logement

Pour favoriser le vivre-ensemble et l'accès au logement pour tous, la Ville continuera d'apporter un soutien aux opérations portées par les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'offre en logements abordables et de qualité, qu'il s'agisse de la production de logement social ou de la réhabilitation du parc existant.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	4,5
67 - Charges exceptionnelles	0,6
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5,1</b>
74 - Dotations, subventions et participations	0,0
75 - Autres produits de gestion courantes	6,1
77 - Produits exceptionnels	0,1
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>6,2</b>



## 9. Les actions événementielles et touristiques

Ces crédits sont consacrés aux actions événementielles mises en œuvre par la ville afin de soutenir les commerces de proximité ainsi qu'à la gestion des foires et marchés

Les crédits comportent en outre une subvention à hauteur de 6,1 millions d'euros à verser au budget annexe de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaia, dont l'équilibre a été mis en péril par la situation sanitaire.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	2,7
012 - Charges de personnel	1,5
014 - Atténuation de produits	0,1
65 - Autres charges de gestion courante	6,1
67 - Charges exceptionnelles	0,3
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>10,7</b>
013 - Atténuations de charges	0,0
70 - Produits des services du domaine	0,9
73 - Impôts et taxes	1,1
74 - Dotations, subventions et participations	0,3
75 - Autres produits de gestion courantes	1,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3,7</b>



## 10. Les services généraux de l'administration

Il s'agit des crédits affectés aux fonctions supports (logistique, informatique, ressources humaines, entretien des bâtiments, finances, commande publique notamment) qui viennent appuyer l'action des services opérationnels.

Chapitre (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	27,9
012 - Charges de personnel	77,8
014 - Atténuation de produits	3
65 - Autres charges de gestion courante	2,8
656 - Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,5
66 - Charges financières	7
67 - Charges exceptionnelles	0,6
68 - Dotations amortissements et provisions	2,3
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>121,9</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	21,9
013 - Atténuations de charges	0,7
70 - Produits des services du domaine	2,8
73 - Impôts et taxes	373,8
74 - Dotations, subventions et participations	82,1
75 - Autres produits de gestion courantes	0,2
76 - Produits financiers	0,3
77 - Produits exceptionnels	0,1
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>481,9</b>



---

## Les budgets annexes

### Le budget annexe de l'Opéra

Comme en 2020, les activités de l'Opéra seront fortement marquées par la crise sanitaire. Pour lui permettre d'y faire face, le budget principal augmentera sa subvention d'équilibre de 15,6 à 16,4 millions d'euros.

#### L'art lyrique et les chœurs

En 2020, une programmation virtuelle a été développée. Elle a permis de toucher plus de 850 000 spectateurs via les réseaux sociaux, les sites de l'opéra et de la Ville de Nice « Cultivez-vous ». Plusieurs captations ont ainsi été réalisées :

- « *Akhnaten* » qui a suscité de nombreux articles de presse et qui a été vu plus de 100 000 fois,
- le ballet « *Don Quichotte* » et le « *Concert de la Saint-Sylvestre* »,
- « *La Dame Blanche* » diffusée gratuitement durant 3 mois.

Au mois de juin et juillet 2021, l'Opéra de Nice devrait participer, comme en 2020, à « *Mon été à Nice* » avec des spectacles innovants en plein air réunissant les forces vives artistiques de la maison : coup de canon de midi, flash mob dans la ville, spectacles de Danse, concerts en extérieur avec l'Orchestre Philharmonique.

A partir du 15 septembre 2021, la saison pourrait reprendre si les conditions sanitaires sont réunies avec :

- « *Réunion de famille* » regroupant l'ensemble des forces vives de l'opéra pour un voyage à travers la nouvelle saison,
- « *Akhnaten* », nouvelle production, du compositeur contemporain américain Philippe Glass. La mise en scène est signée par la grande chorégraphe américaine Lucinda Childs, un opéra mêlant avec génie musique, chant et danse.
- « *Andalousie* », opérette de Francis Lopez avec l'Orchestre et le Chœur de l'opéra de Nice.
- « *La Veuve joyeuse* », nouvelle production de l'Opéra de Nice.
- « *Le cosmicomiche* » de Michèle Reverdy, opéra contemporain, et « *La Ralentie* » de Pierre Jodlowski, une œuvre de théâtre musical, sur la deuxième scène (Diacosmie), dans le cadre du festival Manca.



**L'Orchestre Philharmonique de Nice** enregistre, en ce moment, le Cycle Beethoven et a capté le concert du 5 et 6 Mars avec au programme l'ouverture du Freischütz et la 4<sup>e</sup> symphonie de Schumann ainsi que le concert Mozart du 4 avril (Concerto pour piano et orchestre n. 27, en si bémol majeur K. 595 et Symphonie en mi bémol majeur K. 543).

**Le Ballet Nice Méditerranée** a enregistré « *Don Quichotte* » et présentera des reportages sur l'activité du Ballet Nice Méditerranée pendant les classes, répétitions, et l'activité des équipes techniques à la Diacosmie. En termes de programmation sont prévus :

- en juin 2021, « *Master Classes et Ateliers chorégraphiques* »,
- en juillet 2021, « *Entrez dans la Danse* », sélection d'extraits du répertoire du Ballet Nice Méditerranée,
- en octobre 2021, « *Black Dances Matter* », composée des ballets Verse Us, Night Creature et Le Ballet de Faust,
- en décembre 2021, « *Don Quichotte* ».

Dépenses (en millions d'euros)	BP 2021	Recettes (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1,5	002 - Résultat reporté	0,3
012 - Charges de personnel	17,9	013 - Atténuations de charges	0,2
65 - Autres charges de gestion	0,3	70 - Produits des services du domaine	1,1
66 - Charges financières	0,0	74 - Subventions et participations	18,2
67 - Charges exceptionnelles	0,1	75 - Autres produits de gestion	0,1
		77 - Produits exceptionnels	0,1
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19,8</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>20,0</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>0,2</b>		
Dépenses d'équipement	0,2	001 - Autofinancement	0,2
Cautions	0,0	Cautions	0,0
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,2</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,2</b>



## Le budget annexe de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaïa

Après une excellente année 2019, l'année 2020 a vu l'activité de la Régie Acropolis Nikaïa brutalement stoppée par la pandémie, qui a entraîné la fermeture totale des établissements pendant 2 mois entre mars et mai, puis de nouveau pendant 2 mois entre novembre et décembre 2020. Cette fermeture se poursuit sur le premier trimestre 2021.

Face aux incertitudes sanitaires et économiques liées à la reprise de la pandémie au 2<sup>ème</sup> semestre 2020, les clients d'Acropolis et du Nikaïa ont, dans leur grande majorité, préféré annuler ou bien reporter les manifestations, dans un premier temps en 2021, puis de plus en plus fréquemment, en 2022 et même 2023 pour les congrès les plus importants.

Le montant des recettes 2021 tient compte de l'état du portefeuille de commandes à date.

Les charges fixes - essentiellement composées de la masse salariale et de contrats de maintenance et de sécurité incendie - sont contenues. Les charges variables ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution de l'activité.

Dépenses (en millions d'euros)	BP 2021	Recettes (en millions d'euros)	BP 2021
002 - Résultat reporté	2,2	013 - Atténuation de charges	0,3
011 - Charges à caractère général	6,5	70 - Ventes produits et prestations	8,2
012 - Charges de personnel	5,2	74 - Subventions d'exploitations	6,1
65 - Autres charges de gestion	0,1	75 - Autres produits de gestion	0,1
66 - Charges financières	0,0	78 - Reprises sur provisions	0,1
67 - Charges exceptionnelles	0,4		
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14,4</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14,8</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>0,4</b>		
001 - Résultat reporté	0,1	Autofinancement	0,4
Dépenses d'équipement	0,3		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,4</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,0</b>



## Le budget annexe de la Régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

La gestion de la fourrière automobile a été reprise en régie par la ville à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, sous la forme d'une régie non personnalisée dotée de l'autonomie financière.

Pour 2021, le nombre d'enlèvements est estimé à 21 600, dont 2 640 procédures liées au stationnement abusif contre 1 700 en 2018.

Les projets portent sur l'optimisation de la sécurité des 3 parcs automobiles (le parc de fourrière principal situé au MIN et les parcs secondaires de stockage de La Trinité et de l'avenue Sainte Marguerite), sur des évolutions des moyens numériques, et sur la création d'un parc modernisé à l'horizon 2023 ou 2024.

Dépenses (en millions d'euros)	BP 2021	Recettes (en millions d'euros)	BP 2021
011 - Charges à caractère général	3,3	002 - Résultat reporté	0,3
012 - Charges de personnel	0,9	013 - Atténuations de charges	0,0
65 - Autres charges de gestion	0,0	70 - Prod. des services et du domaine	2,5
66 - Charges financières	0,0	74 - Subventions et participations	1,4
67 - Charges exceptionnelles	0,0	75 - Autres produits de gestion	0,0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4,2</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4,2</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>0,0</b>		
001 - Résultat reporté	0,0	10 - Autres réserves	0,0
21 - Immobilisations corporelles	0,0		
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,0</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>0,0</b>